

Dossier de presse – Les Engagés veulent combattre le narcotrafic là où ça fait mal

*Chaque année, l'insécurité et la violence liées au narcotrafic sont financées à hauteur de 50 milliards d'euros. C'est ce que représente le flux de drogue en Belgique chaque année. Face à cela, notre volonté est claire : rendre la vie impossible aux barons de la drogue et frapper leurs réseaux là où ça fait mal. Deux axes guident notre action : une politique de **fermeté totale** pour mettre les narcotrafiquants hors d'état de nuire et trouver les moyens financiers nécessaires pour renforcer la lutte, et une **approche humaine et efficace** pour briser le cycle de la dépendance.*

*Pour y parvenir, Les Engagés – par la voix d'**Ismaël Nuino**, député fédéral et président de la commission de la Justice – présentent aujourd'hui une proposition de loi concrète et au service des acteurs de terrain.*

Quand la violence devient une réalité quotidienne

Depuis plusieurs mois, la Belgique est frappée par une vague de violences liées au narcotrafic. Bruxelles, notamment, a été durant cet été le théâtre d'une vingtaine de fusillades, semant la peur dans certains quartiers et rappelant que le narcotrafic n'est plus une menace lointaine mais une réalité quotidienne. Les armes, la drogue, les règlements de comptes : ce sont aujourd'hui des scènes qui se produisent dans les rues de Bruxelles presque quotidiennement.

Derrière cette insécurité se cache une réalité financière vertigineuse. Chaque année, des dizaines de tonnes de cocaïne transitent par la Belgique, principalement via le port d'Anvers. La valeur de ce trafic est estimée à environ 50 milliards d'euros par an.

50 milliards d'euros : c'est le budget annuel de l'insécurité en Belgique

Cet argent sert à payer des fusils-mitrailleurs, à recruter des personnes mineures comme guetteurs, à financer des fusillades dans des lieux publics, à corrompre des douaniers, des fonctionnaires et à nourrir une économie parallèle qui gangrène notre société. Tant que cet argent circulera, tant que ces flux alimenteront les cartels, l'insécurité prospérera.

C'est ce constat qui a conduit Les Engagés à élaborer une proposition de loi ambitieuse et crédible pour répondre sans concession au narcotrafic. Cette proposition, présentée par la voix d'**Ismaël Nuino, député fédéral et président de la commission de la Justice**, s'inscrit dans une volonté collective : celle de notre mouvement d'apporter des solutions concrètes, loin des simplismes et des réponses superficielles.

Pour marquer les esprits et illustrer l'ampleur du défi, nous proposons un geste symbolique fort. Lors de la présentation publique de ces mesures, nous avons installé un conteneur maritime devant le Palais de Justice. Son ouverture révélera des piles factices de billets de 500 euros. Cette image n'a rien d'anecdotique : elle incarne la réalité du narcotrafic : ce sont chaque

année 50 milliards d'euros, en cash, qui circulent et alimentent le narcotrafic en Belgique . Ce sont ces billets qui alimentent les fusillades, qui achètent les armes, qui financent la peur.

Le narcotrafic n'est pas une criminalité ordinaire. C'est une véritable guerre, menée avec des moyens colossaux, face à laquelle nos forces de police, nos magistrats et nos enquêteurs se battent souvent avec des ressources insuffisantes.

Pourquoi une nouvelle loi ?

Le narcotrafic n'est pas un phénomène nouveau en Belgique. Depuis des décennies, notre pays et, en particulier, le port d'Anvers sont des points d'entrée majeurs pour la cocaïne en Europe. Mais ce qui a changé ces dernières années, c'est l'ampleur du phénomène et son impact direct sur la sécurité publique.

Les réseaux criminels liés à la drogue se sont transformés en véritables organisations mafieuses, puissantes, structurées et dotées de moyens financiers colossaux. Ces organisations ne se contentent plus de faire transiter de la drogue : elles infiltrent nos économies locales, recrutent des mineurs, importent des armes de guerre et n'hésitent plus à tirer en pleine rue.

Chaque fusillade à Bruxelles ou à Anvers est le signe d'une criminalité organisée **qui n'a plus peur** de la visibilité. Les cartels veulent montrer qu'ils contrôlent le terrain, qu'ils intimident les habitants, qu'ils peuvent agir en toute impunité.

Or, notre arsenal législatif et nos moyens judiciaires ne sont pas adaptés à ce défi :

- Les **peines** actuelles pour les **chefs de réseaux** ne sont pas assez dissuasives, surtout face à des revenus de plusieurs millions d'euros.
- Les **régimes carcéraux** permettent encore à certains trafiquants de diriger leur réseau **depuis leur cellule**.
- Les **outils de saisie et de confiscation** des avoirs existent, mais ils sont souvent trop lents, trop complexes, et interviennent après coup.
- Les **ports restent insuffisamment** sécurisés face à l'ingéniosité et à l'audace des trafiquants.
- La **Justice et la Police souffrent d'un manque chronique de moyens humains et financiers**, malgré la gravité de la menace.

Il existe donc un décalage énorme entre les ressources des organisations criminelles et celles de l'État pour les combattre. Quand les premiers brassent des milliards, nos forces de l'ordre se battent trop souvent avec des effectifs incomplets et des moyens limités.

Face à cela, il ne suffit pas de colmater les brèches. Il faut une nouvelle stratégie, plus **ferme**, plus **rapide**, plus **crédible**. Une stratégie qui s'attaque aux **causes du narcotrafic** : l'argent, le pouvoir d'intimidation et la capacité d'organisation des réseaux. Par ailleurs, vu la grande plasticité des organisations criminelles, il faut développer et maintenir la connaissance du milieu criminel pour en saisir les formes émergentes. L'idée est donc de cumuler une approche centrée sur l'information à des actions décisives.

C'est pourquoi Les Engagés présentent aujourd'hui une proposition de loi complète, articulée autour de six axes concrets. Cette proposition veut montrer qu'il existe une alternative. **Gagner cette guerre passera, non pas uniquement par l'armée, mais par le renforcement de notre État de droit.**

Nos propositions

1. Follow the money : le Fonds narcotrafic

Pour Les Engagés, la priorité est claire : attaquer les narcotrafiquants là où ça fait le plus mal, **dans leur portefeuille**. Tant qu'ils disposent de milliards, ils peuvent acheter des armes, corrompre, recruter et continuer à alimenter la violence. C'est en tarissant ces flux financiers que nous mettrons réellement en difficulté les narcotrafiquants.

C'est tout le sens du Fonds narcotrafic, **se servir de leur argent pour les combattre**.

Principe et financement : chaque euro, chaque bien confisqué dans un dossier lié au narcotrafic **sera directement versé dans ce fonds**. L'argent du crime financera la lutte contre le crime. Par ailleurs, toute sanction financière – amendes pénales comprises – contribuera également à la sécurité collective. Enfin, chaque amende donnera lieu à une contribution fixe de 25 euros multipliés par les décimes additionnels, exactement sur le modèle déjà en vigueur pour le financement du Fonds d'aide aux victimes . **Le financement de ce fonds pourrait atteindre jusqu'à 80 millions d'euros par an**.

Utilisation : ce fonds financera exclusivement des actions relatives au trafic de stupéfiants, qu'elles soient répressives ou préventives, locales, nationales ou internationales : police judiciaire fédérale, parquet fédéral, services d'enquête, cellules de haute sécurité, maisons de justice, services sociaux, ...

Gouvernance : la répartition des ressources sera proposée par les acteurs de terrain concernés par l'action contre le trafic de stupéfiants. Ils élaboreront un plan de répartition soumis au gouvernement. Cela garantit que l'argent sera utilisé là où il est le plus nécessaire, tout en encourageant directement les acteurs de la lutte contre le narcotrafic.

Ce mécanisme crée une dynamique vertueuse : plus on saisit et on confisque, plus on renforce la Justice, la Police et tous les services qui agissent dans ce domaine. C'est aussi un symbole politique fort : chaque euro arraché aux narcotrafiquants est un euro rendu à la sécurité des citoyens afin de lutter contre ces mêmes trafiquants.

2. Geler les avoirs en urgence

L'argent est la clé de voûte du narcotrafic. Aujourd'hui, les mécanismes de saisie et de confiscation existent mais sont souvent jugés **trop lents et complexes** : le temps que la justice agisse, les avoirs ont déjà pu être dissimulés.

Nous lancerons une réflexion approfondie pour **simplifier** et **accélérer** les procédures de saisie et de confiscation. Nous évaluerons également l'efficacité de ces outils dans la lutte spécifique contre le narcotrafic.

Si, à l'issue de cette évaluation, il apparaît que ces mesures judiciaires, même réformées, ne suffisent pas à assécher les flux financiers des réseaux avec la rapidité requise, nous proposerons la mise en place d'un **gel administratif des avoirs**, sur le modèle de ce qui existe en matière de **lutte contre le terrorisme**.

Notre message est clair : nous voulons d'abord renforcer les outils de la justice. Mais si cela ne s'avère pas suffisant, nous prendrons des mesures plus fortes pour s'assurer que le crime ne paie plus.

3. Neutraliser les dirigeants en prison

Aujourd'hui, la prison **ne neutralise pas toujours les narcotrafiquants**. Trop souvent, des dirigeants de réseaux **continuent à gérer leurs affaires derrière les barreaux**. Le procureur du Roi de Bruxelles lui-même l'a rappelé : des trafiquants incarcérés continuent de donner des ordres, d'organiser leurs deals, voire de déclencher des règlements de comptes depuis leur cellule.

Cette situation est intenable. Elle fragilise la sécurité à l'extérieur, puisque les fusillades et les trafics continuent d'être alimentés depuis l'intérieur des prisons. Elle fragilise aussi la sécurité à l'intérieur des établissements pénitentiaires, car les surveillants et les autres détenus sont soumis à des pressions, des menaces ou des tentatives de corruption.

Nous refusons de durcir le régime de manière générale pour l'ensemble des 13 000 détenus du pays : ce ne serait ni proportionné ni juste. Mais **nous devons être intraitables** avec la petite minorité de quelques dizaines de détenus qui dirigent encore, depuis leur cellule, de véritables organisations criminelles.

C'est pourquoi nous proposons la création d'un régime carcéral de haute sécurité spécifique aux narcotrafiquants, fondé sur trois piliers :

Un régime strict et ciblé

- Visites limitées et non physiques : les contacts se feront uniquement derrière une vitre, sous contrôle, pour éviter tout passage d'objets ou de messages.
- Isolement renforcé : suppression des activités collectives, limitation drastique des contacts avec d'autres détenus.
- Téléphonie réduite au minimum : communications restreintes, systématiquement surveillées, et impossibilité absolue d'utiliser du matériel clandestin.
- Garantir un équilibre entre la sécurité et les droits des détenus face à ce nouveau régime.

Des infrastructures adaptées

- **Cellules de haute sécurité** spécialement conçues pour neutraliser tout risque de communication avec l'extérieur.
- Brouillage systématique des ondes dans ces sections, afin d'empêcher l'usage de téléphones portables introduits clandestinement.
- Sections isolées dans certaines prisons, où les dirigeants d'organisations de narcotrafic seront placés sous surveillance maximale.

Un principe clair

Être incarcéré pour narcotrafic doit **signifier être totalement neutralisé**. En prison, ces individus ne doivent plus exister pour leur réseau. Leur rôle de commandement doit être définitivement brisé par l'incarcération.

Cette mesure est ferme, mais elle est juste : elle ne vise pas tous les détenus, mais seulement ceux qui utilisent leur cellule comme un bureau de commandement. Et elle envoie un signal fort : **la prison n'est pas une base arrière pour les cartels, c'est une fin de partie.**

4. Aggraver les peines

Le narcotrafic n'est **pas une criminalité comme les autres**. C'est une activité mafieuse, organisée, violente, qui met en danger la **sécurité publique**. Aujourd'hui, les peines de prison sont trop souvent considérées par les narcotrafiquants comme un "risque calculé", intégré dans leur modèle économique. Ils sont prêts à les prendre, car elles ne sont pas assez prohibitives face aux milliards qu'ils engrangent.

Nous voulons changer cette logique et **rendre la participation au narcotrafic beaucoup plus coûteuse**. Pour cela, notre proposition de loi introduit des circonstances aggravantes spécifiques et rehausse les peines de manière claire :

Pour les dirigeants de réseaux :

Actuellement, diriger une organisation criminelle active dans le narcotrafic est passible d'une peine de 10 ans maximum. Nous proposons d'augmenter cette peine, **en la portant à 15 ans maximum**. Les véritables "patrons" de réseaux doivent savoir qu'en cas de condamnation, c'est la quasi-totalité de leur vie active qu'ils risquent de passer derrière les barreaux.

Lorsqu'un mineur est utilisé comme guetteur ou mule :

Trop souvent, les cartels instrumentalisent des jeunes mineurs, qu'ils paient pour surveiller, transporter ou vendre. Aujourd'hui, ces pratiques sont trop faiblement sanctionnées. Nous proposons de porter les peines à 10 à 15 ans d'emprisonnement. Exploiter la jeunesse pour alimenter le crime doit être lourdement réprimé.

Lorsqu'il y a usage d'armes et fusillades dans des lieux publics :

Les fusillades qui ont marqué Bruxelles et Anvers ne sont pas de simples règlements de comptes : ce sont des scènes de guerre en pleine rue, qui mettent directement en danger les habitants. Pour ces cas, nous proposons de fixer les peines **entre 15 et 20 ans**.

Ces peines aggravées envoient un signal clair : le narcotrafic est une criminalité d'une gravité exceptionnelle, qui appelle des sanctions exceptionnelles. Notre objectif est simple : dissuader, punir et neutraliser.

5. Sécuriser nos ports et mobiliser tous les services de l'État

Le port d'Anvers est aujourd'hui la **principale porte d'entrée de la cocaïne en Europe**. C'est donc là que se joue la bataille centrale contre le narcotrafic. Nous proposons que l'armée, plutôt que d'être déployée dans les rues – solution qui ne fait que traiter les symptômes – **apporte un soutien logistique et opérationnel à la police et à la douane au port d'Anvers**. C'est là qu'elle sera la plus utile et la plus efficace, en renforçant les contrôles et en aidant à fermer la porte d'entrée des cartels.

Mais la lutte ne s'arrête pas aux quais. Elle doit aussi mobiliser tous les services de l'État : la **Sûreté de l'État et l'OCAM doivent jouer un rôle accru de veille et de renseignement**

stratégique pour détecter les infiltrations, les menaces et les liens internationaux, de même que notre réseau de postes diplomatiques à l'étranger.

Enfin, renforcer les moyens sur le terrain reste essentiel. Il faut absolument **remplir les cadres policiers** et ceux de la **police judiciaire fédérale**, en particulier dans les grandes villes. À Bruxelles, où la fusion des zones de police est en cours, cela doit **aller de pair avec un réinvestissement rapide et une révision urgente de la norme KUL**, afin de donner aux forces de l'ordre les moyens d'agir efficacement dans les quartiers et d'être au plus proche des citoyens dans cette lutte. Parler des militaires en rue est une chose, mais ce n'est **en aucun cas une solution durable**. La vraie réponse passe par un refinancement massif des zones de police, **et particulièrement à Bruxelles**, pour leur permettre d'assurer un financement suffisant et stable de la police locale.

En un mot : nous voulons attaquer **la cause du problème** à la source, au port, tout en consolidant la protection des citoyens dans les villes.

6. Une vision complète : fermeté contre les réseaux, soutien face à l'addiction

La lutte contre le narcotrafic ne peut pas reposer uniquement sur la répression des réseaux criminels. Elle doit aussi s'accompagner d'une politique de prévention ambitieuse et crédible, afin d'éviter que de nouvelles générations ne tombent dans l'addiction ou dans les filets de l'économie criminelle.

La prévention commence par l'information et la sensibilisation : dans les écoles, dans les quartiers, auprès des familles, il faut briser les illusions entretenues par les trafiquants sur l'argent facile et montrer la réalité des dépendances, des violences et des vies brisées. Elle passe aussi par une politique de réduction des risques qui accompagne les personnes vulnérables, qui facilite l'accès aux soins et qui réduit les dommages sanitaires et sociaux liés à la consommation. Enfin, elle doit s'appuyer sur une responsabilisation collective : rappeler que derrière chaque consommation dite "récréative", il y a des réseaux criminels, des fusillades, de la corruption et une insécurité financée par cet argent.

Mais prévenir, ce n'est pas seulement informer, c'est aussi agir concrètement dans le système judiciaire. C'est là que prennent tout leur sens les **chambres de traitement de la toxicomanie**, que nous considérons comme une réelle priorité.

C'est une mesure portée par Les Engagés, le cadre existe déjà et, comme le prévoit l'accord de gouvernement, il faut désormais avancer rapidement pour déployer ces chambres sur l'ensemble du territoire. Elles constituent l'autre pilier de notre stratégie : elles complètent la fermeté par un suivi cohérent qui intègre dès la phase judiciaire une prise en charge thérapeutique et sociale.

Leur efficacité est prouvée. Les projets pilotes menés en Belgique ont montré une réduction de 80 % de la récidive. Les chambres de traitement de la toxicomanie permettent de juger plus efficacement les dossiers liés aux stupéfiants, tout en assurant un suivi adapté des personnes dépendantes.

Cette approche combine justice et efficacité. Elle restaure le sens de la peine, responsabilise et accompagne les personnes concernées et libère les moyens judiciaires pour cibler davantage les trafiquants. Pour Les Engagés, il est urgent d'accélérer la mise en œuvre de ces chambres,

de leur donner les moyens nécessaires et d'en faire un outil central de la lutte contre le narcotrafic et ses conséquences sociales.

Conclusion : des propositions concrètes mises à disposition

Avec cette proposition de loi, Les Engagés veulent apporter des solutions **concrètes** et **crédibles** à un problème qui menace directement la sécurité de nos citoyens. Notre objectif n'est pas seulement de lancer un débat politique, mais bien de **donner à l'État, à la justice et à la police des outils efficaces pour mener la guerre contre le narcotrafic.**

Ce texte est aujourd'hui mis à disposition de l'ensemble des forces politiques, mais aussi – et surtout – de **nos partenaires de terrain** : magistrats, policiers, enquêteurs, douaniers. Il doit pouvoir être discuté, enrichi et amélioré par tous ceux qui luttent chaque jour contre les cartels.

Il doit être enrichi en associant le niveau **local** et les Communautés. Il doit aussi s'inscrire dans le cadre **international** et en particulier dans le cadre des politiques menées sur le plan de **l'Union européenne.**

Notre volonté est claire : que ce texte ne soit pas seulement une initiative parlementaire, mais qu'il devienne un véritable instrument collectif, utile dans la pratique et porteur de résultats concrets. Parce que la lutte contre le narcotrafic est un combat de longue haleine, il exige le rassemblement de tous ceux qui sont de bonne volonté.

En proposant ces mesures, nous espérons avoir contribué à faire avancer cette lutte et à donner à nos forces de l'ordre et à nos magistrats les moyens de rendre à nos citoyens ce qu'ils attendent avant tout : **le droit de vivre en sécurité.**

